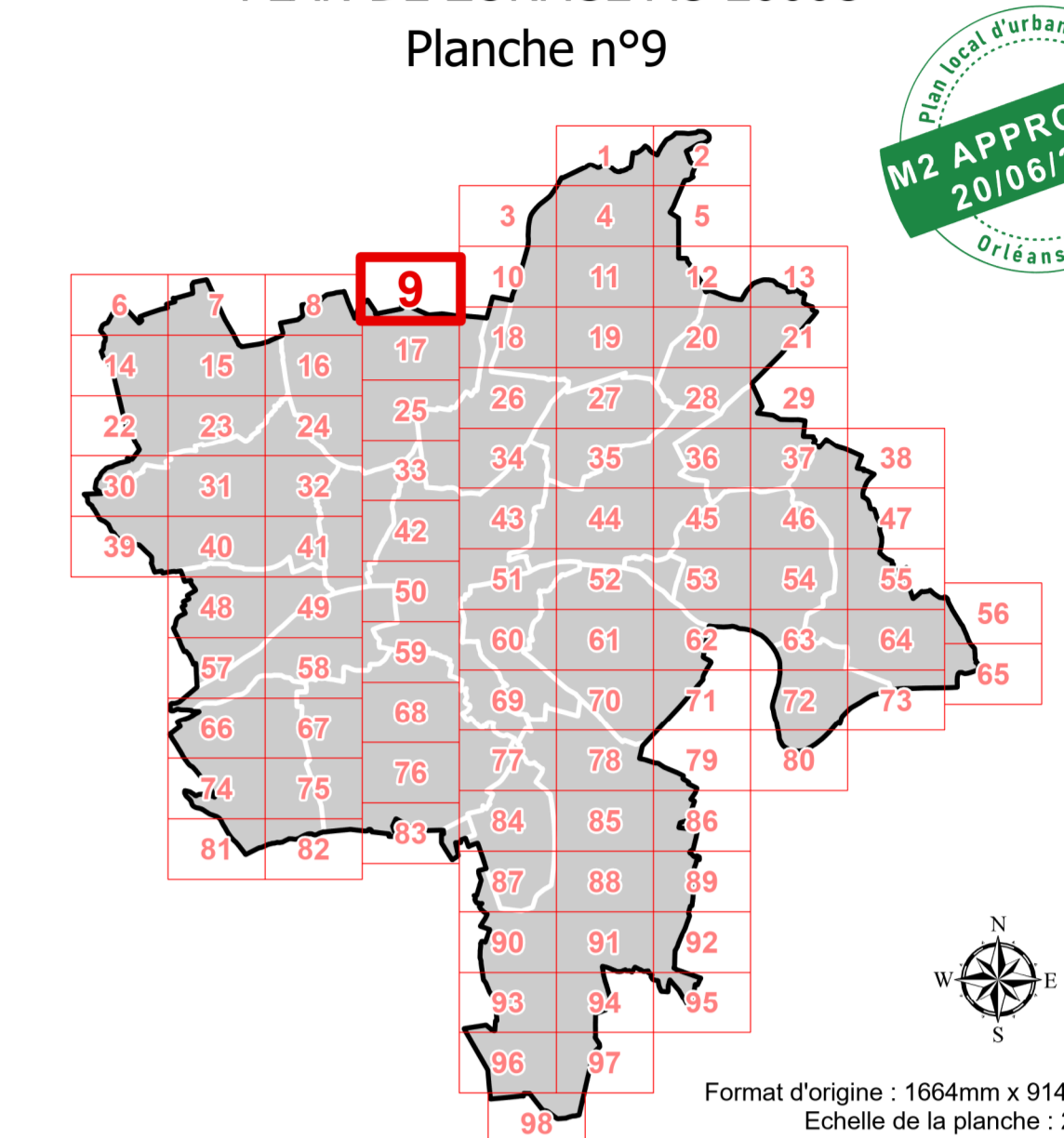




PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e Planche n°9



PLU APPROUVÉ
2016/2024
ORLÉANS MÉTROPOLE

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

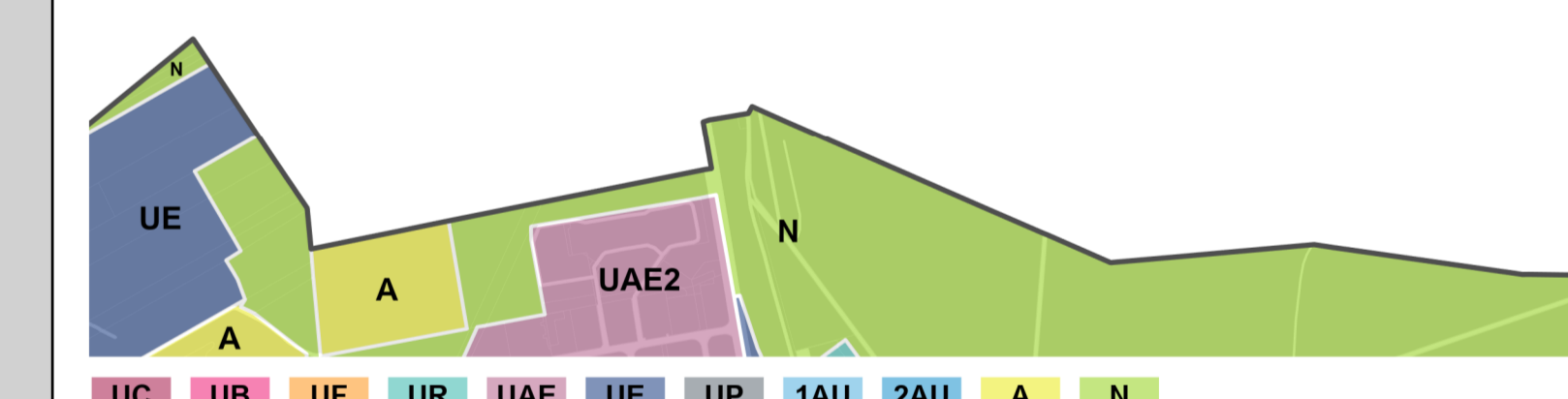
Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
Mis à jour par arrêtés les 13/07/2022 (MAU1), 18/01/2023 (MAZ2),
10/10/2023 (MA3), 11/03/2024 (MA4)
Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
16/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)

LÉGENDE DE LA PLANCHE

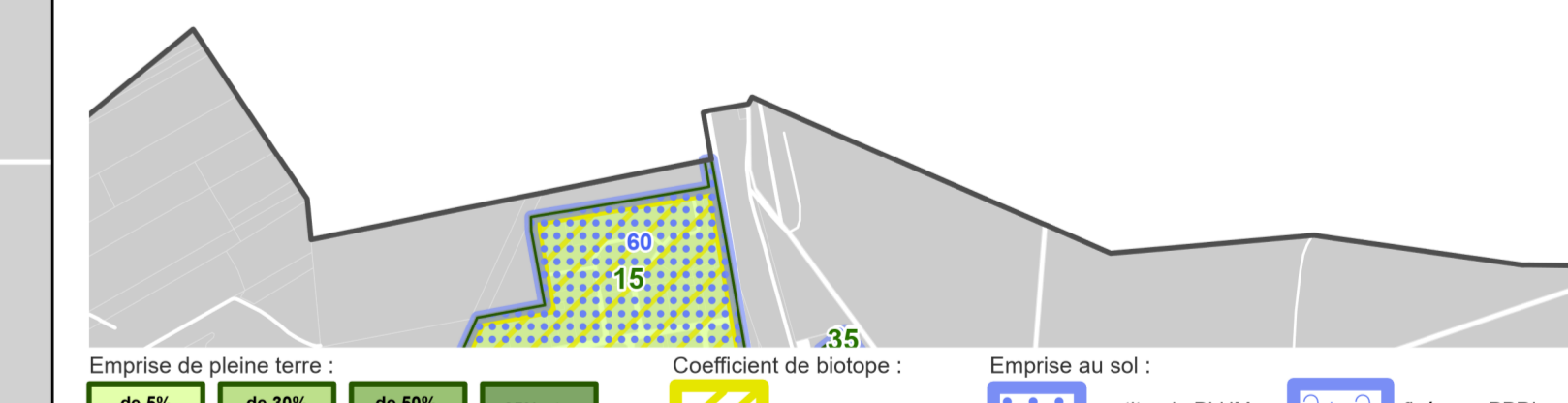
Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
UC - zone Urbaine de Centre-ville UC1 - les centres-villes UC2 - les centres-villes anciens UB - zone Urbaine de Boulevard UF - zone Urbaine de Fonction UR - zone Urbaine de Résidence UR1 - les secteurs d'habitat collectif UR2 - les secteurs d'habitat individuel UR3 - les secteurs d'habitat individuel UR4 - les secteurs d'habitat individuel UR5 - les secteurs d'habitat individuel UR6 - les secteurs d'habitat individuel UR7 - les secteurs d'habitat individuel UR8 - les secteurs d'habitat individuel UR9 - les secteurs d'habitat individuel UR10 - les secteurs d'habitat individuel UR11 - les secteurs d'habitat individuel UR12 - les secteurs d'habitat individuel UR13 - les secteurs d'habitat individuel UR14 - les secteurs d'habitat individuel UR15 - les secteurs d'habitat individuel UR16 - les secteurs d'habitat individuel UR17 - les secteurs d'habitat individuel UR18 - les secteurs d'habitat individuel UR19 - les secteurs d'habitat individuel UR20 - les secteurs d'habitat individuel UR21 - les secteurs d'habitat individuel UR22 - les secteurs d'habitat individuel UR23 - les secteurs d'habitat individuel UR24 - les secteurs d'habitat individuel UR25 - les secteurs d'habitat individuel UR26 - les secteurs d'habitat individuel UR27 - les secteurs d'habitat individuel UR28 - les secteurs d'habitat individuel UR29 - les secteurs d'habitat individuel UR30 - les secteurs d'habitat individuel UR31 - les secteurs d'habitat individuel UR32 - les secteurs d'habitat individuel UR33 - les secteurs d'habitat individuel UR34 - les secteurs d'habitat individuel UR35 - les secteurs d'habitat individuel UR36 - les secteurs d'habitat individuel UR37 - les secteurs d'habitat individuel UR38 - les secteurs d'habitat individuel UR39 - les secteurs d'habitat individuel UR40 - les secteurs d'habitat individuel UR41 - les secteurs d'habitat individuel UR42 - les secteurs d'habitat individuel UR43 - les secteurs d'habitat individuel UR44 - les secteurs d'habitat individuel UR45 - les secteurs d'habitat individuel UR46 - les secteurs d'habitat individuel UR47 - les secteurs d'habitat individuel UR48 - les secteurs d'habitat individuel UR49 - les secteurs d'habitat individuel UR50 - les secteurs d'habitat individuel UR51 - les secteurs d'habitat individuel UR52 - les secteurs d'habitat individuel UR53 - les secteurs d'habitat individuel UR54 - les secteurs d'habitat individuel UR55 - les secteurs d'habitat individuel UR56 - les secteurs d'habitat individuel UR57 - les secteurs d'habitat individuel UR58 - les secteurs d'habitat individuel UR59 - les secteurs d'habitat individuel UR60 - les secteurs d'habitat individuel UR61 - les secteurs d'habitat individuel UR62 - les secteurs d'habitat individuel UR63 - les secteurs d'habitat individuel UR64 - les secteurs d'habitat individuel UR65 - les secteurs d'habitat individuel UR66 - les secteurs d'habitat individuel UR67 - les secteurs d'habitat individuel UR68 - les secteurs d'habitat individuel UR69 - les secteurs d'habitat individuel UR70 - les secteurs d'habitat individuel UR71 - les secteurs d'habitat individuel UR72 - les secteurs d'habitat individuel UR73 - les secteurs d'habitat individuel UR74 - les secteurs d'habitat individuel UR75 - les secteurs d'habitat individuel UR76 - les secteurs d'habitat individuel UR77 - les secteurs d'habitat individuel UR78 - les secteurs d'habitat individuel UR79 - les secteurs d'habitat individuel UR80 - les secteurs d'habitat individuel UR81 - les secteurs d'habitat individuel UR82 - les secteurs d'habitat individuel UR83 - les secteurs d'habitat individuel UR84 - les secteurs d'habitat individuel UR85 - les secteurs d'habitat individuel UR86 - les secteurs d'habitat individuel UR87 - les secteurs d'habitat individuel UR88 - les secteurs d'habitat individuel UR89 - les secteurs d'habitat individuel UR90 - les secteurs d'habitat individuel UR91 - les secteurs d'habitat individuel UR92 - les secteurs d'habitat individuel UR93 - les secteurs d'habitat individuel UR94 - les secteurs d'habitat individuel UR95 - les secteurs d'habitat individuel UR96 - les secteurs d'habitat individuel UR97 - les secteurs d'habitat individuel UR98 - les secteurs d'habitat individuel UR99 - les secteurs d'habitat individuel UR100 - les secteurs d'habitat individuel	Cône de vue et perspective exposé Acte protégé Lignes bordées Alignement d'arbres Coteau d'arrêt Parcs et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique Bât susceptible de changer de destination Éléments remarquables Ensembles patrimoniaux Lignes commerciales protégées Emploi commercial Secteurs de constructibilité limitée Secteurs réservés un maximum (1) ou un minimum (2) de logements sociaux Zone non soustraite Appareillement de plus de 3 étages Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation TMMI - Indice de taille minimale de logements (DC-3.3.2)

10

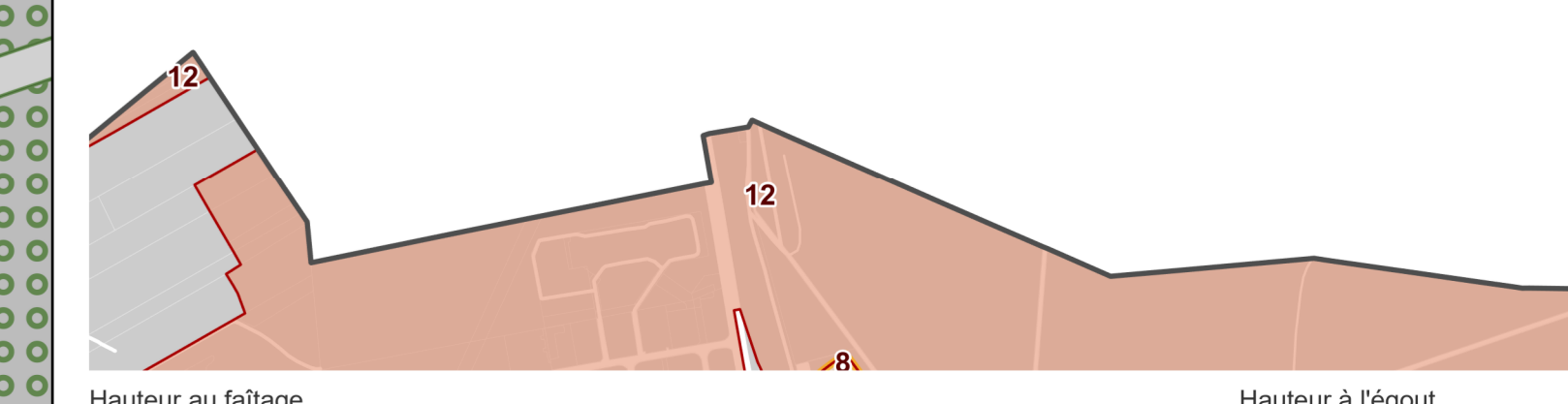
EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



18

8

